



Société anonyme au capital de 1.658.687 euros  
Siège social : 66, rue Pierre Charron, 75008 Paris  
397 883 075 RCS Paris

---

**RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE  
(Article L. 225-37 du Code de Commerce)**

---

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société ;
- des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général de la Société ;
- des principes et règles arrêtées pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

**1. CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**1.1 Composition du Conseil**

Nous vous rappelons que le Conseil d'administration est composé des quatre membres suivants, la présente liste incluant les fonctions qu'ils exercent dans d'autres sociétés :

1. Monsieur Philippe GELLMAN  
Président Directeur Général

Autres mandats sociaux exercés :

- Gérant de Financière du Phoenix SARL – 16, rue de la Grange Batelière, 75009 Paris
- Directeur Général Délégué de 2020 Patrimoine Finance, Société de Gestion 70, boulevard Flandrin, 75016 Paris.

Monsieur Philippe GELLMAN, a été Président Directeur Général de Bourse Direct, courtier en ligne coté à la bourse de Paris de septembre 2000 à décembre 2003. De mars 2004 à

septembre 2004, Monsieur GELLMAN a été responsable du développement de la société d'investissement Cassadra SA.

Monsieur Philippe GELLMAN n'a jamais fait l'objet de condamnation pour fraude, faillite, mise sous séquestre ou liquidation et/ou de sanction publique officielle ou interdiction d'agir ou de gérer.

## 2. Madame Irène Vanryb

Directeur Général Délégué - Administrateur

Autres mandats sociaux exercés :

Néant

Mandats exercés au cours des cinq dernières années.

Madame Irène Vanryb a exercé les fonctions de Président Directeur Général de la société Irène Van Ryb SA qu'elle a fondé et ce jusqu'au 30 novembre 2007, date de la fusion avec la Société.

Madame Irène Vanryb n'a jamais fait l'objet de condamnation pour fraude, faillite, mise sous séquestre ou liquidation et/ou de sanction publique officielle ou interdiction d'agir ou de gérer.

## 3. Monsieur Alain Edery

Administrateur

Autres mandats sociaux exercés :

- Président-Directeur Général de la société Real Immo, spécialisée dans l'immobilier patrimonial.
- Président-Directeur Général de la société JOMALA spécialisée dans le développement d'entreprise sur les Emirats Arabes Unis.

Monsieur Alain Edery dispose d'une grande expérience dans le domaine de la mode. Il a été Directeur Général de la société BISOU BISOU France de 1990 à 1997. Entre 1997 et 2008, il a été Président Directeur Général de la société Logistic Fashion, spécialisée dans le conseil en entreprise et dans le développement de nouveaux marchés textiles.

Il n'a jamais fait l'objet de condamnation pour fraude, faillite, mise sous séquestre ou liquidation et/ou de sanction publique officielle ou interdiction d'agir ou de gérer. Il est administrateur indépendant au sens du rapport Bouton.

Il est par ailleurs rappelé que lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2008, le Conseil d'administration de la Société a pris acte de la décision de la société Open Partners, dont le représentant permanent est Monsieur Laurent Strichard, de démissionner de ses fonctions d'administrateur et n'a pas procédé à son remplacement.

Les Commissaires aux Comptes de la Société sont les suivants :

### Commissaires aux Comptes titulaires

FIDUCO

Monsieur Jean-Luc COHEN  
2-4, rue Adolphe Mille – 75019 Paris

Date de nomination : 31 mai 2005

Date d'expiration des fonctions : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Monsieur ARROUASSE Laurent  
346, rue saint-honoré 75001 Paris

Date de nomination : 30 novembre 2007

Date d'expiration des fonctions : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

### Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Franck ELBASE  
6, avenue de Messine - 75008 Paris  
Date de nomination : 31 mai 2005

Date d'expiration des fonctions : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Monsieur DAVIER Jean-Philippe  
32, rue de la Boétie 75008 Paris

Date de nomination : 30 novembre 2007

Date d'expiration des fonctions : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

## **1.2 Fréquence des réunions**

L'article 16 des statuts de la Société prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois aux dates suivantes :

- le 16 avril 2008,
- le 28 mai 2008,
- le 5 septembre 2008 ;
- le 26 septembre 2008 ;
- le 7 novembre 2008 ;
- le 1<sup>er</sup> décembre 2008 ;

En complément, nous vous informons que depuis la clôture de l'exercice, le Conseil s'est réuni :

- le 10 mars 2009 ;
- le 18 juin 2009.

### **1.3 Convocations des administrateurs**

Conformément aux dispositions des statuts, les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

Conformément à l'article L.225-238 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions du Conseil appelé à examiner et arrêter les comptes intermédiaires ainsi que les comptes annuels.

### **1.4 Information des administrateurs**

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués à leur demande.

### **1.5 Tenue des réunions**

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent au siège social ou en tout autre lieu, sans utilisation de la visioconférence.

### **1.6 Décisions adoptées**

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration a pris les décisions suivantes :

- le 16 avril 2008, le Conseil d'administration a (i) fait le point sur la situation générale de la Société et l'avancée du projet de cession du droit au bail du magasin de l'avenue Montaigne et (ii) décidé de ne pas donner de suite au dossier de prêt-à porter luxe enfant.
- le 28 mai 2008, le Conseil d'administration a (i) pris acte de la cession du magasin de l'avenue Montaigne (ii) fait le point sur le compte courant d'associé de la société Financière Louis David (iii) autorisé l'acquisition de 51 % du capital de la société Stéréo Panda appartenant à la société Financière Louis David, (iv) fait le point sur les marques Afterwork de Régina Rubens et Irène Van Ryb, (v) décidé d'une rémunération des administrateurs non dirigeant sous la forme de jetons de présence de 1.000 euros et (vi) décidé d'attribuer au Président Directeur Général une prime exceptionnelle de 100.000 euros.
- le 5 septembre 2008, le Conseil d'administration a (i) constaté l'augmentation de capital résultant de l'exercice de BSA et d'OCA émis le 28 décembre 2005, le capital social étant porté de 1.525.672,50 euros à 1.526.212,20 euros (ii) constaté les apports en compte courant effectués par la société Financière Louis David et (iii) préparé un projet de réponse aux questions écrites posées par les actionnaires en vue de l'Assemblée générale du 9 septembre 2009.
- le 26 septembre 2008, le Conseil d'administration a constaté (i) l'augmentation de capital correspondant à l'exercice de BSA et d'OCA émis le 28 décembre 2005, le capital social étant porté de 1.526.212,20 euros à 1.633.687 euros.
- le 7 novembre 2008, le Conseil d'administration a (i) fait le point sur la situation

générale, l'activité de la Société et le projet de comptes semestriels, et (ii) constaté l'augmentation de capital correspondant à l'exercice de BSA et d'OCA émis le 28 décembre 2005, le capital social étant porté de 1.633.687 euros à 1.658.687 euros.

- le 1er décembre 2008, le Conseil d'administration a (i) fait le point sur la situation, l'activité et la trésorerie de la Société (ii) fait le point sur la médiation de la banque de France, (iii) examiné les comptes semestriels définitifs, (iv) pris acte de la démission de la société Open Partners représentée par Monsieur Laurent Strichard, de ses fonctions d'administrateur, (v) agréé la proposition de rachat par la société Financière Vion-Withcomb du compte courant d'associé de la Société d'un montant de 200.000 euros dans la société Stéréo Panda, (vi) mis en place un plan de licenciement économique et (vii) décidé la baisse de la rémunération des dirigeants.

Depuis la date de clôture de l'exercice 2008, le Conseil d'administration a pris les décisions suivantes :

- le 10 mars 2009, le Conseil d'administration, réuni à l'initiative des Commissaires aux comptes suite au déclenchement le 25 février 2009 d'une procédure d'alerte conformément à l'article L. 234-1 du Code de Commerce, a délibéré sur les faits relevés par les Commissaires aux comptes et de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.
- le 18 juin 2009, le Conseil d'administration a convoqué l'assemblée générale devant se tenir le 27 juillet 2009.

### **1.7 Procès-verbaux des réunions**

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués à tous les administrateurs.

### **1.8 Jetons de présence**

Il a été décidé par le Conseil d'administration du 28 mai 2008 d'attribuer un jeton de présence de 1.000 euros aux administrateurs non dirigeants pour leur présence effective à chaque réunion du Conseil à tenir après cette date.

## **2. PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE**

La Société, par les procédures de contrôle interne qu'elle a adopté, vise à assurer une gestion financière rigoureuse et une maîtrise des risques aussi efficace que possible, afin d'élaborer de manière fiable les informations communiquées à ses actionnaires sur la situation financière et les comptes.

### **2.1 Organisation du système comptable**

L'ensemble de la gestion comptable et financière est assuré informatiquement.

Le service comptable est directement en relation avec le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général Délégué. L'ensemble des fonctions administratives de la société ont été regroupées post-fusion avec la société Irene Van Ryb à l'ancien siège Irene Van Ryb, 4 passage St Avoye Paris 3<sup>ème</sup>.

Depuis la fusion et le regroupement des services comptables de chaque entreprise, il a été mis en place une comptabilité analytique.

Le cabinet d'expertise comptable Fb Conseil, 1 rue de Stockholm Paris 8<sup>ème</sup>, revoit périodiquement l'ensemble des travaux comptables et s'assure de la bonne tenue des dossiers comptables. Fb Conseil vérifie l'ensemble des dossiers préparatoires à la revue des deux Commissaires aux Comptes de la société pour la clôture des comptes semestriels et annuels.

## **2.2 Contrôle interne**

Compte tenu du niveau d'activité et de l'organisation actuelle de la Société, les procédures de contrôle interne sont simples, toutes les informations et les décisions financières remontant et incombant au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué, étant précisé qu'il n'existe aucune délégation de pouvoir, en ce qui concerne notamment le fonctionnement des comptes bancaires. Aucun règlement n'est transmis sans qu'il fasse l'objet d'une signature du PDG ou du DGD.

Les principales mesures mises en œuvre par la Direction Générale en vue d'assurer une gestion rigoureuse et efficace de la Société et d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes reposent sur :

- un contrôle rigoureux de la production et du bureau de style,
- un suivi de la trésorerie de la Société,
- une attention apportée aux achats et à la constitution des stocks,
- un suivi quotidien des ventes de chaque boutique.

Il existe par ailleurs une procédure spécifique de contrôle informatique des encaissements de chaque boutique.

L'ensemble des procédures de gestion des stocks ont été entièrement revues. L'ancienne plateforme de stockage sous-traitée et délocalisée de la société Irène Van Ryb sert depuis la fusion à l'ensemble des marques, il n'y a plus aucun stock de produits finis gérés en dehors de cette plateforme et des stocks informatisés des magasins.

## **3. POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL**

Nous vous précisons que les statuts de la Société n'instituent pas de limitation aux pouvoirs de Monsieur Philippe Gellman, qui assume les fonctions de Président-Directeur Général.

Nous vous indiquons par ailleurs que l'article 18 des statuts de la Société prévoit que :

*« [...] Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social, sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration et, le cas échéant, dans le respect des limitations qui lui ont été fixées par le Conseil d'administration.*

*Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Dans les*

*rappports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.*

*Les dispositions des statuts ou les décisions du Conseil d'administration limitant les pouvoirs du Directeur Général sont inopposables aux tiers. [...] ».*

#### **4. MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous indiquons à ce titre que l'article 19 des statuts de la Société prévoit que :

« 3. *Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, dans les conditions fixées par la loi, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit du dépôt aux lieux indiqués dans l'avis de convocation du certificat de l'intermédiaire habilité, conformément à la réglementation en vigueur, constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée ; le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire cinq jours avant la date de réunion de l'assemblée. Toutefois, le Conseil d'administration aura toujours la faculté d'accepter les inscriptions nominatives et les dépôts des certificats précités, en dehors du délai ci-dessus prévu par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.*

*Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Tout actionnaire peut recevoir les pouvoirs émis par d'autres actionnaires en vue d'être représentés à une assemblée, sans autres limites que celles résultant des dispositions légales fixant le nombre maximal des voix dont peut disposer une même personne tant en son nom personnel que comme mandataire.*

*La procuration donnée pour se faire représenter à une assemblée par un actionnaire est signée par celui-ci et indique ses nom, prénom usuel et domicile. Elle peut désigner nommément un mandataire, qui n'a pas la faculté de se substituer à une autre personne. Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'assemblée émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.*

*Le mandat est donné pour une seule assemblée. Il peut cependant être donné pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Le mandat donné pour une assemblée vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.*

4. *Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce*

*formulaire doit parvenir à la Société trois jours avant la date de l'assemblée pour être pris en compte.*

5. *En cas de démembrement de la propriété de l'action, seul le titulaire du droit de vote peut participer ou se faire représenter à l'assemblée. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés à l'Assemblée Générale par l'un d'eux ou par un mandataire unique qui est désigné, en cas de désaccord, par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.*
6. *Dans les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation, à l'exception toutefois des droits de vote double attachés aux actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire, conformément à l'article 12-2 des présents statuts.*

*Les votes sont exprimés à main levée ou par appel nominal. Toutefois, des actionnaires représentant le quart au moins du capital social peuvent demander le vote au scrutin secret. »*

## **5. DETERMINATION DES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES**

- Monsieur Philippe Gellman, Président-Directeur Général :

La rémunération de Monsieur Gellman au titre de sa fonction de Président-Directeur Général a dans un premier temps été fixée par le Conseil d'administration en date du 5 juillet 2006 à la somme de 1.500 euros brut par mois, soit 18.000 euros brut par an. Cette rémunération a ensuite été fixée à 4.000 euros brut par mois, soit 48.000 euros brut par an lors de la réunion du Conseil d'administration du 24 juillet 2006. Par décision en date du 21 juin 2007, le Conseil d'administration a porté cette rémunération à 7.000 euros brut par mois, soit 84.000 euros annuel. Le Conseil d'administration du 28 mai 2008 a décidé d'attribuer une prime exceptionnelle de 100.000 euros au Président-Directeur Général. Cette prime est liée au succès de la négociation sur la cession du fonds de commerce de l'Avenue Montaigne pour un montant de 1.950.000 euros.

En 2008, il a été effectivement versé à Monsieur Philippe Gellman la moitié de la prime soit 50.000 euros.

La rémunération attribuée à Monsieur Philippe Gellman au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008 est de 120.915 euros.

A titre d'exemple et de solidarité face à la situation générale, par décision du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> décembre 2008, la rémunération de Monsieur Philippe Gellman a été diminuée de 50% et ramenée ainsi à 3.500 euros brut par mois, le temps nécessaire au redressement de la société. Il a par ailleurs renoncé à percevoir le solde de la prime attribuée le 28 mai 2008 soit 50.000 euros.

- Madame Irène Van Ryb, Directeur Général Délégué : rémunération mensuelle forfaitaire brute de 12.500 euros, soit une rémunération annuelle de 150.000 euros, fixée par le Conseil d'administration du 21 décembre 2007.

La Rémunération attribuée à Madame Irène Van Ryb sur l'exercice clos le 31 décembre 2008 est de 108.250 euros.

Par décision du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> décembre 2008, la rémunération de Madame Irène Van Ryb a été diminuée de 42 % et ramenée ainsi à 7.500 euros brut par mois, le temps nécessaire au redressement de la société.

- Monsieur Alain Edery, Administrateur : aucune rémunération.  
Société Open Partners, Administrateur : aucune rémunération.

Il a été décidé par le Conseil d'administration du 28 mai 2008 d'attribuer un jeton de présence de 1.000 euros aux administrateurs non dirigeants pour leur présence effective à chaque réunion.

Les administrateurs ont droit au remboursement, sur justification, des frais exposés dans l'exercice de leurs fonctions..

Aucune somme n'a été provisionnée ou constatée aux fins de versement de pensions, retraites ou autres avantages aux dirigeants de la Société.

Les administrateurs ont droit au remboursement, sur justification, des frais exposés dans l'exercice de leurs fonctions.

Il est précisé que les informations concernant la structure du capital et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont mentionnées dans le Rapport de gestion établi par le Conseil d'administration.

\* \* \*

Fait à Paris, le 18 juin 2009,

Le Président du Conseil d'Administration